

# Università degli Studi di Cagliari DIREZIONE PER LA DIDATTICA E L'ORIENTAMENTO Dirigente Giuseppa Locci Funzionario responsabile Monica Melis



D.R. n. 332 del 17.01.2014

MASTER DE NIVEAU II : L'ETHIQUE COMME MOTEUR DU CHANGEMENT: LES MEDIATIONS TRANSCULTURELLES POUR LA REALISATION DE PROJETS PERSONNELS D'UTILITE PUBLIQUE - A.A. 2013/2014

### LE RECTEUR

Vu tous les présupposés concernant les règlements de l'Université de Cagliari et le Statut légal qui la régit (Voir la liste ci-dessous) :

- **VISTO** lo Statuto dell'Università degli Studi di Cagliari, emanato con D.R. n. 339 del 27.3.2012, pubblicato sulla G.U. Serie generale n. 89 del 16.4.2012;
- VISTA la Legge n. 341 del 19.11.1990, recante Riforma degli ordinamenti didattici universitari, e in particolare, l'art. 6, c. 2, lettera c);
- VISTO il D.M. n. 509 del 3.11.1999, relativo al Regolamento recante norme concernenti l'autonomia didattica degli Atenei, e il successivo D.M. di modifica n. 270 del 22.10.2004, che prevedono, all'art. 3, la possibilità di attivare corsi universitari di perfezionamento scientifico e di alta formazione permanente e ricorrente successivi al conseguimento della laurea e della laurea specialistica/magistrale, alla conclusione dei quali sono rilasciati i master universitari di I e di II livello;
- VISTO il Regolamento per l'istituzione e il funzionamento dei master universitari dell'Università degli Studi di Cagliari, emanato con D.R. n. 75 del 14.10.2002 e successive modifiche e integrazioni;
- VISTA la Circolare del MIUR prot. n. 602 del 18.5.2011 contenente le norme, concordate con il Ministero degli Affari esteri e dell'Interno, per l'accesso degli studenti stranieri ai corsi universitari per il triennio 2011-2014 e, in particolare, il capitolo I della parte V dedicata, tra l'altro, ai corsi di perfezionamento per il conseguimento dei master universitari di I e di II livello:
- VISTA la delibera del Dipartimento di Storia, Beni culturali e Territorio dell'Università degli Studi di Cagliari, assunta in data 18.7.2013, con la quale è stata approvata la proposta di istituzione del master di II livello L'etica motore del cambiamento: mediazioni transculturali per la realizzazione di progetti personali di utilità pubblica per l'A.A. 2013/2014;
- VISTA la Convenzione stipulata il 19.10.2013 tra il Dipartimento di Storia, Beni culturali e Territorio dell'Università degli Studi di Cagliari e il Consortium des Universités Euro Méditerranéennes et de Pays du Sud Cuem per l'istituzione del master di II livello L'etica motore del cambiamento: mediazioni transculturali per la realizzazione di progetti personali di utilità

## Università degli Studi di Cagliari

pubblica nell'A.A. 2013/2014;

VISTO il parere favorevole espresso dal Nucleo di Valutazione di Ateneo nella seduta del

18.12.2013;

VISTE le delibere con le quali il Senato Accademico e il Consiglio di Amministrazione, rispettivamente in data 19.12.2013 e 20.12.2013, hanno approvato, tra le altre, la proposta del master di II livello L'etica motore del cambiamento: mediazioni transculturali per la realizzazione di

progetti personali di utilità pubblica per l'A.A. 2013/2014 e il relativo piano finanziario

### A DÉCRÉTÉ COMME SUIT

### ART. 1 INSTITUTION DU MASTER

L'Université de Cagliari, en partenariat avec le Consortium des Universités Euro Méditerranéennes et de Pays du Sud - CUEM pour l'AA 2013/2014, a établi l'institution du Master de deuxième niveau en **Éthique comme moteur du changement: les médiations transculturelles pour la réalisation de projets personnels d'utilité publique**, d'une durée de 1 an, pour un total de 60 crédits universitaires. L'admission au Master est soumise aux critères établis par la sélection publique.

### ART. 2 LIEU DE FORMATION

Le siège administratif du Master est basé au Dipartimento di Storia, Beni culturali e Territorio de l'Université de Cagliari.

Les activités du Master auront lieu auprès du Dipartimento di Storia, Beni culturali e Territorio de l'Université de Cagliari, du lundi au vendredi, de 10h00 à 18h00.

### ART. 3 OBJECTIFS FORMATIFS

Le master a l'intention de répondre à la nécessité de former des étudiants capables de participer à la création et au développement de projets d'utilité publique, à travers une réflexion sur les critères utiles à la formulation des projets selon les principes éthiques. Cette formation sera suivie d'un stage dans des institutions publiques ou privées afin de permettre aux futurs cadres d'expérimenter des formes de coopération et de collaboration interculturelles et interdisciplinaires innovatrices dans la région méditerranéenne.

Le profil professionnel est celui d'un leader capable d'appliquer en milieu professionnel les principes éthiques qui sont actuellement à la base des projets les plus innovants.

Le master se caractérise par sa capacité à offrir aux étudiants:

- Les critères nécessaires pour l'acquisition d'une distance critique nécessaire à la création d'un projet personnel d'intérêt public et dans tous les domaines du travail ;
- les compétences linguistiques, socio-anthropologiques, historiques, économiques, à travers la rencontre avec une communauté internationale de professeurs ;
- l'opportunité de développer des projets tels que les micro-entreprises, la solidarité entrepreneuriale, l'entrepreneuriat féminin, les associations d'utilité sociale, les ONG, etc. ;
- L'acquisition de compétences en gestion, gestion de projet, gestion du territoire, promotion de l'innovation, le tout selon les critères et les catégories de la communication, de l'éthique et des théories écologiques développées dans les séances des Séminaires théoriques intensifs sur place.

Le profil professionnel obtenu à la fin du master rejoint la classification ISTAT 2.5.3.4 qui le définit comme "Des spécialistes en sciences historiques, artistiques, politiques et philosophiques."

### ART. 4 STRUCTURE DU MASTER

Le parcours formatif est articulé en:

- Séminaires de 150 heures d'enseignement frontal en langue française, sur place - 30 crédits;

- Tutorat 8 mois d'auto-apprentissage et de pratique pour la réalisation du projet et

la préparation du rapport final sous la supervision du tuteur choisi par l'étudiant et en accord avec le Comité Scientifique et Technique du

master - 12 crédits;

- Test final 8 CFU;

- Stage 40 jours de stages de formation dans les établissements ou entreprises des

secteurs public ou privé tant en Italie qu'à l'étranger - 10 crédits.

### PLAN DIDACTIQUE

DISCIPLINES	CFU	NOMBRE D'HEURES
METHODOLOGIE: DE L'IDEE D'UN PROJET A SA REALISATION	4	20
L'ETHIQUE, CLEF DE LECTURE DU DISCOURS	3	15
PERSPECTIVES DE GENRE EN MEDITERRANEE	3	15
SOCIOLOGIE JURIDIQUE APPLIQUEE	4	20
GEOGRAPHIES DE LA MEDITERRANEE	3	15
LE REGARD DE L'ANTHROPOLOGUE	3	15
ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	4	20
LA LITTERATURE COMME ETUDE SOCIOLOGIQUE DES SOCIETES MEDITERRANEENNES	3	15
LES SCIENCES COMME FACTEUR TRANSCULTUREL	3	15
AUTO-APPRENTISSAGE ET SUIVI METHODOLOGIQUE	12	500
STAGE	10	650
TEST FINAL	8	200
TOTAL	60	1500

### ART. 5 NOMBRE DES PARTICIPANTS

Le master est ouvert à un maximum de 20 participants.

Le nombre minimum de participants pour permettre l'activation du master est de 8.

### ART. 6 DIPLÔMES REQUIS POUR L'ADMISSION

- <sup>a</sup> Connaissance de la langue française, cette dernière étant la langue d'enseignement des séminaires. Niveau B1 du <u>Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)</u>.
- Diplômes requis:
- - Laurea Magistrale (Maîtrise), Specialistica (Master II) ou des diplômes des pays de la région méditerranéenne reconnus comme équivalents.

Les candidats titulaires d'un diplôme étranger, équivalent à un niveau bac+4, peuvent être admis au master suite à la vérification de l'équivalence du titre en leur possession, aux fins de l'admission au master.

### Università degli Studi di Cagliari



Peuvent également présenter leur demande de participation ceux qui obtiendront le titre requis pour la participation au master avant le 18/02/2014. Dans ce cas, l'admission sera accordée sous réserve, et le candidat sera tenu de transmettre le certificat ( pour les seuls les candidats qui sont ressortissants de pays non membres de l'UE ne résidant pas régulièrement en Italie ) ou une auto-certification (pour tous les autres) attestant son obtention, accompagnés d'une copie d'un document d'identité valide, le tout adressé au bureau des doctorats et des masters - par fax 0706756490 ou par mail à dottoratiemaster@unica.it -au plus tard à la date prévue pour la sélection, faute de quoi la demande ne sera pas retenue comme valide.

### ART. 7 DEMANDE DE PARTICIPATION À LA SÉLECTION

Pour s'inscrire à la sélection d'admission au Master de niveau II en *Ethique comme moteur du changement: les médiations transculturelles pour la réalisation de projets personnels d'utilité publique* il est nécessaire d'utiliser la procédure en ligne disponible sur le site de l'Université de Cagliari (www.unica.it), dans la section Inscription et services en ligne - services en ligne pour les élèves à l'adresse <a href="https://webstudenti.unica.it/esse3/Start.do">https://webstudenti.unica.it/esse3/Start.do</a>, à partir du 17.01.2014 et jusqu'au 17.02.2014, à 12h00. Les instructions pour le dépôt du formulaire sont disponibles à la page <a href="http://www.unica.it/pub/3/show.jsp?id=9052&iso=15&is=3">http://www.unica.it/pub/3/show.jsp?id=9052&iso=15&is=3</a>.

L'Université fournira les postes de travail dans les laboratoires informatiques, dont les adresses sont disponibles sur notre site <a href="http://www.unica.it/pub/4/index.jsp?is=4&iso=288">http://www.unica.it/pub/4/index.jsp?is=4&iso=288</a>.

Le candidat, au cours de l'inscription en ligne, doit déclarer, conformément à l'art. 46 du décret présidentiel n. 445/2000:

- a. nom et prénom, numéro de sécurité sociale (pour ceux qui s'inscrivent pour la première fois), date et lieu de naissance, adresse, téléphone et adresse télématique ;
- b. sa propre citoyenneté;
- c. la dénomination exacte du master pour lequel il présente la demande;
- d. le titre académique possédé, avec la date, la note et mention éventuelle ainsi que l'indication de l'Université auprès de laquelle il a été obtenu;
- e. de posséder les requis prévus par l'appel à candidature et d'avoir pris connaissance du contenu de ce dernier;
- f. de connaître les sanctions pénales prévues par l'article 76 du D.P.R. n. 445/2000, concernant les fausses attestations et déclarations;
- g. d'avoir reçu l'information contenue dans l'art. 13 du *Code en matière de protection des données personnelles* (D.Lgs. n. 196/2003) et d'exprimer son consensus au traitement des données personnelles dans le cadre des finalités et modalités indiquées par l'appel à candidature.
- h. Conformément à l'art. 20 de la loi n ° .104/92, les candidats handicapés doivent préciser dans leur demande l'aide nécessaire en fonction de leur handicap et la nécessité éventuelle d'un délai supplémentaire pour la réalisation des tests. Ils devraient également communiquer avec le S.I.A. Bureau pour les personnes handicapées
- i. (Via San Giorgio 12 -. tél 0706756221-0706756222, email <u>tutor.sia@unica.it</u> http://people.unica.it/disabilita/ URL).
- j. Les données sensibles signalées à cet effet seront conservées conformément aux dispositions du décret législatif n°. N. 196/2003.

A la fin de la procédure de compilation du formulaire en ligne, le candidat doit imprimer le reçu attestant l'inscription à la sélection et l'envoyer, ainsi qu'un dossier contenant les documents à prendre en compte en vertu des articles 6 et 8 de cette annonce (diplômes, curriculum vitae daté et signé et une

description concise du projet d'utilité publique à réaliser, maximum 3 pages) au SECRÉTARIAT - SEGRETERIA AMMINISTRATIVA DEL DIPARTIMENTO DI STORIA, BENI CULTURALI E TERRITORIO, VIA IS MIRRIONIS, 1 - 09123 CAGLIARI selon une des modalités suivantes:

- envoi par lettre recommandée avec avis de réception;
- possibilité de remettre le pli en main propre, du vendredi au lundi, de 9h00 à 13h00.

L'enveloppe contenant les documents doit porter la mention «sélection pour l'admission à un diplôme de master en éthique comme moteur du changement: les médiations interculturelles pour la réalisation de projets personnels d'utilité publique », "Selezione per l'ammissione al master in L'etica motore del cambiamento: mediazioni transculturali per la realizzazione di progetti personali di utilità pubblica".

Tous les documents à prendre en considération doivent être présentés accompagnés d'une auto déclaration en vertu des articles 46 et 47 du décret présidentiel n. 445/2000. Les publications et d'autres titres qui ne sont pas auto-certifiables peuvent être présentés sous forme de polycopies accompagnées d'une auto déclaration conformément à l'art. 19:47 décret présidentiel n. 445/2000, attestant la conformité avec l'original. Les auto-déclarations doivent être signées par la personne concernée et accompagnées d'une photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité.

### Les documents ci-dessus doivent être reçus au plus tard le 17/02/2014, à 13h00.

LA DATE DU CACHET POSTAL NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

LES DOSSIERS DES CANDIDATS QUI NE SERONT PAS REÇUS AVANT LA DATE D'ECHEANCE NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE.

### Candidats titulaires d'un diplôme d'étude étranger

Les candidats titulaires d'un diplôme obtenu à l'étranger, après avoir fait la demande en ligne pour la sélection doivent soumettre un curriculum vitae daté et signé et une brève description du projet d'utilité publique qu'ils souhaitent effectuer (maximum 3 pages), accompagnés du reçu attestant l'inscription à la sélection. Aux documents suivants doivent être jointe une traduction en italien, anglais ou français:

- certificat attestant la possession d'un diplôme étranger, avec la liste des examens et les notes.
- Si le diplôme obtenu à l'étranger bénéficie déjà d'une équivalence par rapport à l'un des diplômes mentionnés dans l'art. 6, le candidat doit indiquer l'université italienne qui a accordé l'équivalence ainsi que la date et le numéro du décret rectoral.

Dans le cas, où le diplôme étranger n'a pas encore obtenu une équivalence, la Commission se prononcera sur cette dernière pour l'admission à la formation.

Les candidats étrangers sont tenus de respecter les "Normes pour l'accès des étudiants étrangers aux cours universitaires pour la période 2011-2014" (<a href="http://www.studiare-in-italia.it/studentistranieri/">http://www.studiare-in-italia.it/studentistranieri/</a> et <a href="http://www.studiare-in-italia.it/studentistranieri/5.html">http://www.studiare-in-italia.it/studentistranieri/5.html</a>).

Les documents ci-dessus pourront être envoyés par voie télématique à l'adresse suivante dottoratiemaster@unica.it. L'original sur papier doit parvenir à l'adresse indiquée avant le 17.02.2014, à 13h00.

### LA DATE DU CACHET POSTAL NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

### LES DOSSIERS DES CANDIDATS QUI NE SERONT PAS REÇUS AVANT LA DATE D'ÉCHÉANCE NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE.

Les candidats, ressortissants des Etats membres de l'UE peuvent utiliser les déclarations prévues aux articles. 46, 47 et 19 du décret présidentiel n. 445/2000.

Les candidats non ressortissants des Etats membres de l'UE, séjournant régulièrement en Italie, peuvent utiliser les auto-déclarations citées aux articles 46 et 47.

Tous les candidats sont admis à la sélection avec réserve et peuvent être exclus à n'importe quel moment, même suite à la sélection dans l'hypothèse où il s'avère que le candidat ne remplit pas les critères de sélection.

L'Université va effectuer des contrôles sur les auto-déclarations présentées par les candidats. Si jamais il était établi que le contenu de la déclaration est fausse ou trompeuse, le candidat va à l'encontre des sanctions pénales prévues par le Code pénal (art. 75 e 76 D.P.R. n. 445/2000), et sa candidature sera considérée comme nulle.

Les candidats sont tenus de communiquer sans délai tout changement de résidence ou d'adresse pour la sélection.

L'Administration n'est pas responsable de la perte du courrier si l'adresse de la résidence ou les coordonnées fournies par le candidat sont incorrectes, ou si le candidat a communiqué trop tardivement son changement d'adresse ou encore si ces erreurs ou retards sont attribuables à un retard ou à la perte du pli postal ou encore liés à des tiers, des cas fortuits ou des cas de force majeure.

### LES CANDIDATS ADMIS A LA SELECTION NE RECEVRONT AUCUNE COMMUNICATION PAR ECRIT.

### ART. 8 JURY ET MODALITÉS DE SÉLECTION POUR L'ADMISSION

La sélection consiste en l'évaluation des diplômes, du curriculum vitae ainsi que du projet d'utilité publique proposé par le demandeur.

Pour l'évaluation de chaque candidat, le Comité d'examination dispose de 20 points, répartis comme suit:

NOTE OU MENTION	jusqu'à 10 points d'après les v	ALEURS SUIVANTES:
OBTENUES À LA MAITRISE	- NOTE 110/110 E LODE	10 points
	- NOTE 110/110	9 points
	- NOTE DE 109/110 A 103/110	
		ENTRE 2 ET 8 POINTS
	- NOTE DE 102/110 A 100/110	1 point
CURRICULUM VITAE:	jusqu'à 5 points subdivisés ain:	SI:
- EXPERIENCE		
PROFESSIONNELLE DANS LE	- Jusqu' à 3 points	
PUBLIC OU LE PRIVÉ (Une		
expérience de travail dans le		
contexte d'intérêt du master		
sera particulièrement		
appréciée)		
PUBLICATIONS ET AUTRES	- Jusqu' à 2 points	
DOCUMENTS, VIDEOS, ART, ETC.		
PROJET PROPOSE	- jusqu'à 5 points	

LES CANDIDATS ADMIS DEVRONT OBTENIR UN MINIMUM DE 15/20.

### ART. 9 LISTE DES CANDIDATS ADMIS

La Commission établira la liste définitive sur la base des points obtenus par chaque candidat à la sélection en fonction des critères énoncés dans l'article précédent. En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs candidats le plus jeune sera admis prioritairement.

La liste des candidats sera publiée sur le site de l'Université de Cagliari, à l'adresse suivante <a href="http://www.unica.it/pub/3/index.jsp?is=3&iso=15">http://www.unica.it/pub/3/index.jsp?is=3&iso=15</a>.

AUCUNE COMMUNICATION ÉCRITE NE SERA ENVOYÉE AUX CANDIDATS ADMIS.

### ART. 10 INCOMPATIBILITÉ

Il est interdit de s'inscrire simultanément dans plusieurs universités ou instituts d'instruction italiens et étrangers ou à plusieurs masters de la même université.

### ART, 11 INSCRIPTION

Les candidats ayant passé la sélection doivent remplir le formulaire d'inscription en ligne, disponible sur le site de l'Université de Cagliari, dans la section Inscription et Services en ligne - Services en ligne pour les étudiants, à la page <a href="https://webstudenti.unica.it/esse3/Start.do">https://webstudenti.unica.it/esse3/Start.do</a>, à partir du jour de la publication de la liste des candidats admis et jusqu'à cinq jours après cette date.

Le formulaire, présenté en ligne avant la date ici indiquée, doit être imprimé, signé par le candidat, et accompagné des documents suivants:

- photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité;
- photocopie du code fiscal/ numéro de sécurité sociale;
- Une photo d'identité;
- Le recu du paiement de € 16,00 de timbre fiscal italien (imposta di bollo);
- Le reçu du paiement de la taxe d'inscription mentionnée à l'art. 12

et remis en main propre au bureau des Doctorats et Masters, à l'adresse suivante via San Giorgio n. 12 - ex Clinica Aresu - 09124 Cagliari, les lundis, mercredis et vendredis, de 9h00 à 12h00, ou envoyé exclusivement par lettre recommandée avec accusé réception (ou d'autres systèmes équivalents pour les candidats étrangers), à l'adresse suivante : Università degli Studi di Cagliari, Settore dottorati e master, via San Giorgio n. 12 - ex Clinica Aresu - 09124 CAGLIARI.

### Candidats titulaires d'un diplôme étranger

Dans le cas où le candidat est titulaire d'un diplôme étranger, il doit, afin de compléter la procédure d'inscription, transmettre au Bureau des doctorats et des masters <u>les documents suivants</u> avec les modalités décrites ci-dessus :

- 1. original ou copie authentique du diplôme d'étude;
- 2. original de la traduction en langue italienne du diplôme.
- 3. original de la déclaration de valeur, relâchée par la Représentation Diplomatique italienne à l'étranger (Représentation Diplomatique italienne la plus proche de la ville de l'institution qui a relâché le titre étranger <a href="http://www.cimea.it/default.aspx?IDC=31">http://www.cimea.it/default.aspx?IDC=31</a>).

DANS LES DEUX CAS, LE FORMULAIRE, AVEC LA DOCUMENTATION DEMANDÉE, DOIT PARVENIR AU BUREAU DES DOCTORATS ET MASTERS DANS LES QUATRE JOURS OUVRABLES SUIVANTS LA DATE DE PRÉSENTATION EN LIGNE DU FORMULAIRE, AFIN DE PERMETTRE L'ENREGISTREMENT D'EVENTUELLES ANNULLATIONS.

En cas d'impossibilité de respecter ce délai, les candidats titulaires des diplômes étrangers doivent soumettre les documents traduits, avec la "déclaration de valeur" dans un délai raisonnable convenu avec le Bureau des doctorats et des masters, après quoi il ne sera plus possible d'accepter aucun retard supplémentaire.

Les candidats étrangers sont tenus de respecter les "règles d'accès des étudiants étrangers aux cours universitaires période 2011-2014" (<a href="http://www.studiare-in-italia.it/studentistranieri/">http://www.studiare-in-italia.it/studentistranieri/</a> e <a href="http://www.studiare-in-italia.it/studentistranieri/">http://www.studiare-in-italia.it/studentistranieri/</a>5.html).

La procédure d'inscription sera complétée, suite à la vérification du dossier par le Bureau des doctorats et des masters, par le paiement effectif des frais d'inscription et du timbre fiscal italien (l'imposta di bollo) de € 16,00.

Les candidats retenus qui ne se conforment pas aux formalités prescrites perdent leur droit d'inscription et d'autres candidats, suivant l'ordre de la liste, pourront prendre leur place. Ces derniers recevront une communication par voie télématique contenant une invitation à effectuer leur inscription dans le délai établi.

### ART, 12 TAXES ET FRAIS ADMINISTRATIFS

Le montant global des taxes et frais d'inscription au master est de 1.500,00 € + 16,00€ de droit de timbre payé.

Le paiement des frais d'inscription doit être réglé, de la manière indiquée à la page suivante <a href="http://www.unica.it/pub/34/show.jsp?id=13832&iso=763&is=34">http://www.unica.it/pub/34/show.jsp?id=13832&iso=763&is=34</a> (Come pagare le tasse universitarie), dès le deuxième jour de la remise du formulaire d'inscription en ligne et dans les quatre jours maximum après la remise du dit formulaire.

### ART. 13 BOURSE D'ÉTUDE

À la fin du cours seront attribuées deux bourses de 500,00 € aux étudiants les plus méritants.

### ART.14 PRÉSENCE OBLIGATOIRE ET VÉRIFICATION FINALE

Le plan d'étude prévoit la présence obligatoire à temps complet d'au moins 80% des activités de formation et se termine par la préparation et la discussion d'un document par lequel l'étudiant atteste la réalisation du projet présenté au moment de l'admission au master.

### ART. 15 DIPLÔME FINAL

À la fin du master, les étudiants qui ont passé avec succès le test prévu à l'art. 14, recevront de la part du Recteur de l'Université de Cagliari, le diplôme de Master de niveau II en ETHIQUE COMME MOTEUR DU CHANGEMENT: LES MÉDIATIONS TRANSCULTURELLES POUR LA REALISATION DE PROJETS PERSONNELS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

### ART. 16 ORGANISATION DES ACTIVITÉS DIDACTIQUES

La coordination des activités et de l'organisation générale de la formation est confiée au Comité scientifique, technique de la formation, présidé par le directeur.

### ART. 17 COMITÉ SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET D'ORGANISATION

La Direction du Master est représentée par Mme Laura Pisano.

Le Directeur coordonne la structure didactique, convoque le Comité scientifique et vérifie le bon fonctionnement du master. Il est responsable de la gestion du master, et à la fin de ce dernier, présente une relation sur les activités s'étant déroulées au Directeur du Département.

Le comité scientifique, technique et d'organisation est composé par M. Albert AbiAad et par M. Mario Selvaggio de l'Université de Cagliari et par Mme. Marie Louise Pellegrin et M. Tayeb Kennouche, respectivement Président et Coordinateur du CUEM.



### ART. 18 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La protection de la confidentialité des données personnelles fournies à l'article. 13 du décret législatif n. N. 196 du 30 Juin 2003, du *Code sur la protection des données personnelles* est disponible sur Internet <a href="http://www.unica.it/pub/3/show.jsp?id=360&iso=192&is=3">http://www.unica.it/pub/3/show.jsp?id=360&iso=192&is=3</a>.

### ART. 19 RESPONSABLE DE LA PROCÉDURE ET DU DROIT D'ACCÈS AUX ACTES ADMINISTRATIFS

Le responsable de la procédure administrative est Mme Monica Melis, Directeur du bureau des doctorats et des masters, Direction de l'orientation scolaire et professionnelle. Les candidats ont le droit d'accéder aux documents présentés pour la procédure de sélection de la manière indiquée par le décret présidentiel 184 de 12.4.2006 (Règlement sur l'accès aux documents administratifs). La demande doit être présentée ou envoyée au Bureau des doctorats et masters, via San Giorgio n. 12 - ex Clinica Aresu - 09124 CAGLIARI.

### ART, 20 INFORMATIONS

Pour toute information relative au master vous pouvez contacter Mme Claudia Canu Fautré, e-mail: claudiacanufautre@gmail.com.

Le Recteur Giovanni Melis

Le Vice-recteur adjoint Giovanna Maria Ledda

Traduit de l'italien par Claudia Canu Fautré